

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 477

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27

À l'alinéa 15, substituer à l'année :

« 2021 »

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La psychiatrie et la santé mentale ont été élevées au rang de priorités dans le plan gouvernemental « Ma santé 2022 ».

Dans cette perspective, il convient d'intégrer la psychiatrie dans le dispositif IFAQ dès 2020 (et non pas 2021).